

Initiatives ministérielles

Il y a des personnes que j'admire dans ce débat, mais il y en a aussi qui, à mon avis, font des interventions très peu pertinentes.

Les députés du Bloc québécois sont des collègues honorables. L'un d'eux a été élu pour représenter le Bloc à la Chambre, mais à mes yeux, ils font figure de Hare Krishna du mouvement indépendantiste. Ils viennent ici soutenir des arguments absurdes et pas très intelligents. C'est presque comme ce que nous entendons au Québec. Cela me fait penser au slogan d'un certain Charbonneau, qui vantait les mérites du produit Vita-Gro en disant: «Parole de Charbonneau, c'est Vita-Gro qu'il vous faut.»

C'est comme le mouvement indépendantiste au Québec. Si les indépendantistes veulent nous convaincre du bien-fondé de leur mouvement, ils doivent faire plus que de nous dire: «Écoutez, ce référendum n'est pas bon. Il est pourri. C'est une trahison. C'est se dresser contre le reste du pays.» Ce n'est pas vrai. Il n'y a pas de trahison là-dedans. Une mauvaise loi ne sera toujours qu'une mauvaise loi. C'est aussi simple que cela. Cent huit millions de dollars, c'est quelque chose que les libéraux comprennent. Ils comprennent cela parce qu'ils sont habitués aux grosses sommes d'argent.

J'ai ici une lettre datée du 26 mai 1992 et écrite par le Parti libéral afin de recueillir des fonds en vue de la tenue du référendum. Vous savez ce que dit le Parti libéral? Il dit essentiellement et, soit dit en passant, la lettre porte la signature de M. Jean Chrétien: «Depuis de nombreux mois, je soutiens que la prétendue crise constitutionnelle est causée et alimentée par les politiciens.» Il a raison. Il est l'un d'entre eux. Savez-vous ce qu'il dit à la fin? «Si vous êtes d'accord avec moi, aidez-nous à lutter pour défendre vos droits démocratiques. Faites-nous parvenir 100 \$, 500 \$, 200 \$, 50 \$ —aucun montant de moins de 50 \$ n'est accepté —ou un cadeau spécial.» J'imagine qu'il s'agit de la loterie du référendum, car on parle d'un cadeau spécial. Il dit: «Aidez-nous à gagner le référendum.»

Les députés d'en face ont reçu une de ces lettres de collecte de fonds. Là où je veux en venir, c'est que, lorsque les libéraux faisaient parvenir cette lettre de collecte de fonds de 50 \$ ou plus, qui auraient fait la joie de Tammy Baker, en même temps, le gouvernement rejetait chacun des amendements que le député de Papi-

neau—Saint—Michel et d'autres considéraient crucial pour le débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement:

[Français]

l'honorable député de Saint-Boniface—L'emploi chez les jeunes; l'honorable député de Winnipeg—Nord—Centre—La création d'emplois; l'honorable député de Sault Ste. Marie—Le commerce extérieur; l'honorable député de York—Ouest—L'emploi; l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley—L'industrie du bois d'oeuvre.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre: le projet de loi S-10, Loi constituant en personne morale le Bouclier vert du Canada.

Conformément à l'article 135(2) du Règlement, ce projet de loi est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

* * *

[Traduction]

LOI RÉFÉRENDATAIRE**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-81, Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 16 h 45, aux termes de l'ordre adopté le mercredi 3 juin 1992 et conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude en troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.